



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiairisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiairisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
<i>Compte</i>	<i>Désignation</i>	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiaire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiairisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
<i>Compte</i>	<i>Désignation</i>	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiairisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
<i>Compte</i>	<i>Désignation</i>	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiairisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiaire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiairisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiaire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
<i>Compte</i>	<i>Désignation</i>	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2013

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 décembre 2013 à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Brice LEMAIRE (Chaingy), Gilbert CHAVIGNY (La Chapelle Onzerain), André TERRASSE (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Jean-Michel LOPES (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et Gidy), Mesdames Guylaine HUE (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Elisabeth MANCHEC (Communauté de Communes du Val des Mauves), Messieurs Bruno GUERIN (Coulmiers), Michel TRETON (Cravant), Joël CAILLARD (Gémigny), Claude DOMICENT (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Claude LAFAGE (Patay), Jean-Claude TICOT (Rouvray Sainte Croix), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Christian PELLE (Saint Sigismond), Patrice ARRACHART (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard HUCHET (Tournoisis), Dominique GUERIN (Villeneuve sur Conie).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Hubert ABRAHAM (Patay), Gérard DESCLERC (Président du Conseil de Développement), Jean DUMOUTIER (Ruan), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Étaient absents excusés : Mesdames Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Mireille MULLARD (Cravant), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Amélie DUMAS (Rozières en Beauce), Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Marie-Christine EUGENE (DAT – Région Centre), Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Pierre DUBOIS (Le Bardon), Claude BOURDIN (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Alain LE GALLO (Meung sur Loire), Philippe CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Didier VANNIER (Ruan), Pierre DREUX (Ruan), Vincent LECOQ (Saint Péray la Colombe), Dominique CHASLINE (Trinay), Serge GOMBAULT (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Michel THOMAIN (Villeneuve sur Conie), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Gérard DEGRAVE (Conseil de Développement), Eric DOLIGE (Conseil Général).

Monsieur le Maire de Cercottes accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur SAVOURE-LEJEUNE et présente l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2a– Programme Leader : demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le Syndicat délibère sur la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du programme Leader. Il en profite pour informer les Membres que Madame EON a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial et est stagiairisée.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader :
 - o la Chef de Projet Leader (Gaëlle) à 100 % sur l'animation et la gestion,
 - o l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle) à 65 % sur la gestion,
 - o l'Agent de Développement (Sandra) à 10 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » et le suivi du programme,
 - o soit 1,75 équivalent temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 39 187,50 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2014,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires et charges pour le Chef de Projet Leader (100 %)	38 000	Dispositif 431 (FEADER)	39 187,50	54,6 %
Salaires et charges pour l'Assistante de Direction/Comptable (65 %)	20 800	Syndicat de Pays (autofinancement)	32 562,50	45,3 %
Salaires et charges pour Chargé de Mission (25 %)	4 500			
Frais de fonctionnement	3 350			
Frais d'investissement	2 500			
Autres frais	2 600			
TOTAL	71 750	TOTAL	71 750	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération, relatifs à la demande de subvention précitée.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-29).**

2b- Programme Leader : création et adhésion au groupement de commandes « coopération énergie : valorisation des résultats du concours avec les jeunes »

Monsieur le Président invite Madame BAJEUX à rappeler la coopération « REVE demain l'énergie ». Madame BAJEUX précise que cette coopération a été signée avec 6 GAL : Sud Mayenne, Loire Beauce, Vichy Val d'Allier, Beaujolais Vert, les 3 Sources et Ceahlau-Tasca en Roumanie ainsi qu'avec l'association MACEO-RURENER.

Madame BAJEUX explique que cette coopération comprend 6 projets :

- ⇒ la création d'un kit pédagogique pour aider les éducateurs/animateurs à mettre en place des activités périscolaires pour les enfants autour des énergies renouvelables,
- ⇒ le concours permettant aux enfants de tous les territoires de s'exprimer de manière artistique sur le thème de l'énergie,
- ⇒ la climat-box réunissant divers objets pour économiser l'énergie dans un logement et sensibiliser les enfants à l'action,
- ⇒ l'exposition pour mettre en valeur la production des enfants dans le cadre du concours,
- ⇒ les pièces théâtrales mises en scène sur chacun des territoires,
- ⇒ les éduc-tours avec 3 voyages d'études organisés (décembre 2013 en Mayenne et dans le Mené, juillet 2014 dans le Beaujolais Vert et fin 2014 en Roumanie).

Monsieur le Président précise que ce programme pourra s'intégrer dans la réforme des rythmes scolaires et dans les temps d'accueil périscolaire (TAP) à la charge des communes.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la valorisation des résultats du concours jeunesse,
- De désigner l'association MACEO comme coordonnateur du groupement,
- De le nommer comme titulaire de la Commission de Sélection du Marché, et en suppléant, Claude LAFAGE et Jeannine LANGLOIS,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signées entre les GAL/Pays/partenaires,
- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre, du Département du Loiret et auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader,
- De lancer la consultation liée à ce groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-30).**

3a- Route du Blé en Beauce : participation du Syndicat au poste de Chef de Projet 2014

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Maison de la Beauce embauche depuis juillet 2012, une chef de projet pour harmoniser et coordonner la Route du Blé en Beauce sur les 4 territoires partenaires. Il précise qu'en juin 2012, le Syndicat avait approuvé un financement à hauteur de 723,83 € par an sur 3 ans.

Monsieur P. GUDIN précise que la Maison de la Beauce connaît des problèmes de trésorerie mais qu'il continue à coordonner la Route du Blé en Beauce.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De renouveler l'accord de principe sur le financement du poste de Chef de Projet Route du Blé en Beauce d'un montant maximum de 723,83 € par an jusqu'au 30 avril 2015, sous réserve de la participation des autres Pays et sous réserve de l'octroi d'autres subventions publiques ou privées,
- De participer, pour l'année 2014, à hauteur de 723,83 €,
- De verser la subvention après justification des dépenses,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-31).**

3b- Route du Blé en Beauce : création et adhésion au groupement de commandes « impression de la carte et du programmes des animations de la Route du Blé en Beauce 2014 »

Madame S. MARTIN précise que cette année la carte ne portera plus d'informations millésimées afin de pouvoir l'utiliser 2 voire 3 années. Elle ajoute que le programme des animations sera unique pour tous les territoires. Monsieur le Président présente le projet de visuel pour l'année 2014.

Monsieur DESCLERC s'interroge sur la présence d'une éolienne sur le visuel et le rapport avec le tourisme. Monsieur P.GUDIN précise que l'Eure et Loir possède des grands champs d'éoliennes qui sont visités (site de Cormainville).

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer et d'adhérer au groupement de commandes ;
- D'accepter que le Pays Loire Beauce soit coordonnateur de ce groupement de commandes pour l'année 2014 ;
- De nommer comme titulaire de la commission de sélection au sein du Pays Loire Beauce, Pascal GUDIN, et en suppléant, Frédéric CUIILLERIER ;
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention du groupement de commandes, à effectuer toutes démarches relatives à l'application de cette décision et à signer le groupement de commandes validé par les autres signataires.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-32).**

3c- Demande de financements

Monsieur le Président propose aux membres :

- De constituer deux dossiers de demandes de subvention au titre du programme européen Leader auprès des GAL Beauce Dunois et du GAL Loire Beauce
- De solliciter deux subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 421 du programme Leader
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-33).**

4a- SCoT : état d'avancement

Monsieur le Président précise l'état d'avancement du SCoT depuis le dernier Comité Syndical du mois de septembre. Il précise qu'à la demande des Elus des autres territoires, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique a été lancée. Suite à cette consultation, 2 offres ont été reçues : une de 170 000 € et une de 200 000 €. Les 3 Présidents ont donc décidé de déclarer le marché infructueux et de revoir la démarche.

Monsieur le Président informe les Membres qu'une autre consultation a été lancée pour sécuriser le lancement de l'appel d'offres concernant l'élaboration des 3 SCoT. La mission était centrée sur une relecture du cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et sur l'appui juridique pour le lancement du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières, Règlement de Consultation, Avis d'Appel Public à la Concurrence). 2 offres ont été reçues et le cabinet d'avocats LEXCAP Rennes a été retenu pour une somme de 3 767,40 € TTC pour le Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président ajoute que l'appel d'offres pour l'élaboration des 3 SCoT a été lancé le 28 novembre 2013 conformément aux engagements pris, pour une clôture au 27 janvier 2014 à 17 heures. Il souligne et remercie le travail effectué par les 3 Agents de Développement.

Concernant les recettes, Monsieur le Président informe les Membres que le Pays a reçu une Dotation Globale de Décentralisation de 25 284,05 € pour l'année 2013. Il précise que la demande auprès de l'Etat au titre des SCoT Ruraux 2014 a été envoyée pour une somme attendue de 68 000 € pour le Pays Loire Beauce et de 244 000 € pour les 3 territoires. Monsieur le Président précise également que le Conseil Général a donné une suite positive à notre demande de financement et qu'il convient de faire une demande afin de solliciter un montant de subventions.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE s'interroge sur le coût d'élaboration du SCoT. Monsieur le Président précise que l'élaboration est estimée entre 350 000 et 400 000 € HT pour les 3 territoires et environ 50 000 € de frais annexes (publication, AMO juridique, enquête publique).

4b- SCoT : adhésion à la convention avec le Conseil Général du Loiret pour la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article 56 du Code des marchés publics, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la transmission électronique des offres des candidats à des marchés publics. Afin de soutenir les collectivités dans le respect de cette obligation réglementaire, le Conseil Général du Loiret a décidé d'ouvrir à celles-ci l'accès à la plateforme de dématérialisation retenue par le Département dans le cadre d'un marché conclu avec AWS, éditeur de AWS-Achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par an à compter de sa date de notification. Pour bénéficier de cette plateforme, il convient de signer une convention qui précise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret au profit du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-34).**

4c- SCoT : décision budgétaire modificative

Monsieur le Président propose aux membres de modifier la section d'investissement afin de tenir compte des nouvelles dépenses liées à l'élaboration du SCoT :

- D'accepter la modification budgétaire suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2013	DM	BP 2013
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 718,86	0,00	1 718,86
13912	Subvention équipement à transférer au résultat	1 718,86		1 718,86
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	700,00	5 000,00	5 700,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		+5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences, procédés	700,00		700,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00	-5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	-2 000,00	3 000,00
2184	Mobiliers	3 000,00	-2 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues	56,48	0,00	56,48
TOTAL DES OPERATIONS		12 475,34	0,00	12 475,34

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-35).**

4d- SCoT : demande de financements pour le volet agricole et forestier

Monsieur le Président précise qu'un lot spécifique a été défini dans le cahier des charges pour le volet agricole et forestier. Il informe les Membres que ce choix a été fait pour bénéficier des financements de la Région Centre et du programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Centre à travers le Module Agriculture du Contrat Régional de Pays,
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe à travers du programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 13-36).**

4e- SCoT : délégation de la procédure de dérogation prévue à l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme (limitation de l'ouverture à l'urbanisation) aux Membres du Comité de Pilotage du SCoT du Pays Loire Beauce

Madame S. MARTIN précise que cette délibération était prévue afin que le Comité de Pilotage en charge de l'élaboration du SCoT statue sur les dérogations aux règles de l'urbanisation limitée. Elle informe les Membres que précédemment les Communes devaient passer en Préfecture à la Commission des Sites et des Paysages. Depuis que le Pays est périmètre de SCoT, c'est le Pays, et non plus la Préfecture, qui émet un avis. Cependant, elle précise que cette délibération ne peut être prise car cette dérogation n'entre pas dans la liste des délégations prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle informe donc les Membres que c'est le Comité Syndical qui délibérera sur ces dérogations.

Monsieur SAVOURE-LEJEUNE se demande comment l'Etat pourra imposer un projet comme par exemple il y a quelques années le projet de prison à Cercottes. Monsieur le Président répond que cela sera précisé dans le porter à connaissance de l'Etat.

Suite à cette question, le sujet des aires de grand passage est abordé et fait débat dans l'assemblée.

5- Débat d'orientations budgétaires 2014

Monsieur le Président informe les Membres que le budget sera voté avant les élections au cours du mois de février 2014. Il précise également qu'un séminaire sera organisé en avril 2014 afin de présenter les actions et programmes du Pays aux Membres des Conseils Municipaux et Communautaires nouvellement élus.

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2013, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations.

Concernant la participation communale, il précise qu'elle restera sensiblement au même niveau (1,26 € à 1,30 €) mais qu'une contribution complémentaire sera demandée pour l'élaboration du SCoT (autour de 0,30 €).

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 13-37).**

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil et souhaite aux Membres de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19 heures 15.